

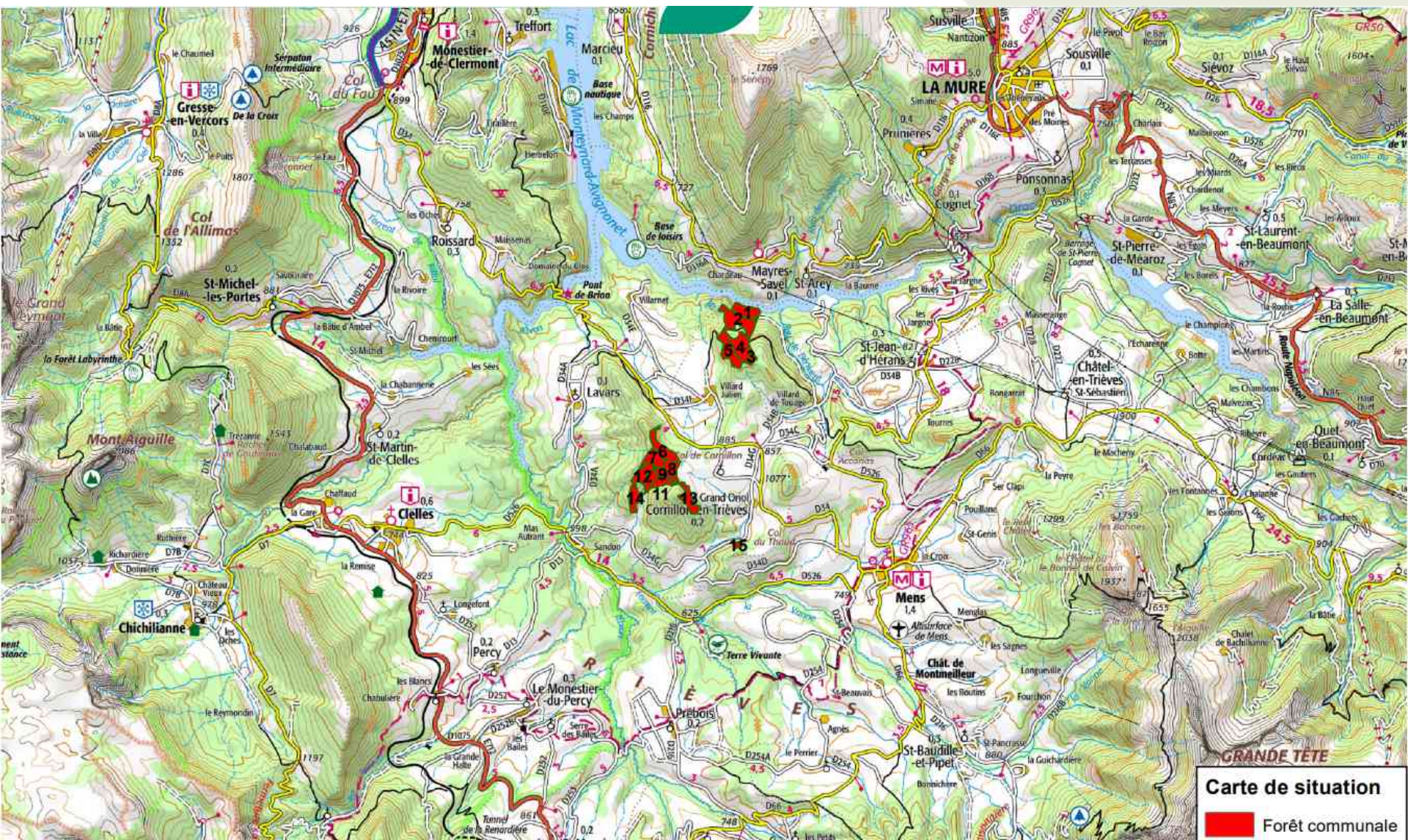
AMENAGEMENT FORESTIER

Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

Surface en sylviculture 89,02 ha





Carte de situation
Forêt communale

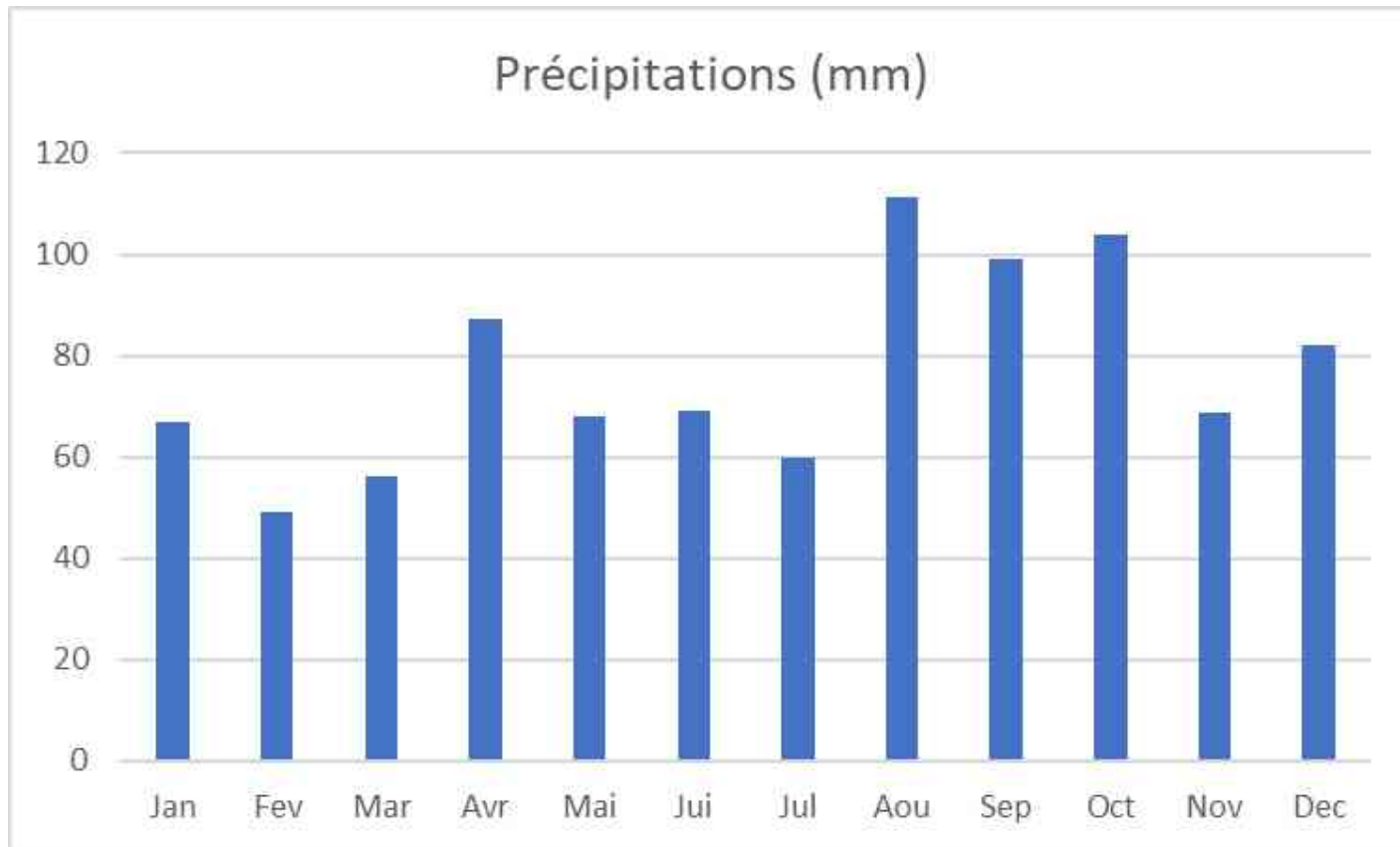
Contexte

Altitudes: 500 à 1105 m

Orientations: NO – N – NE – SE – SO

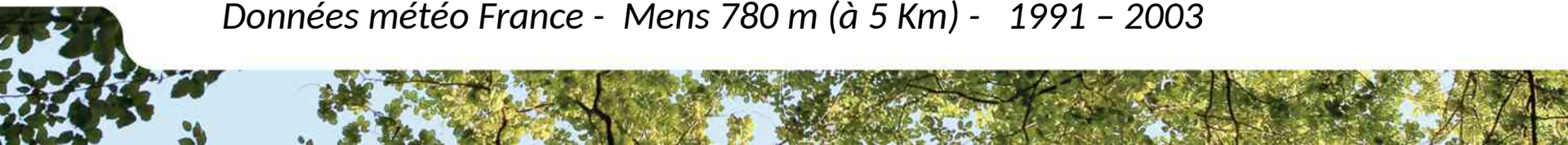
Pente moyenne: 65 %

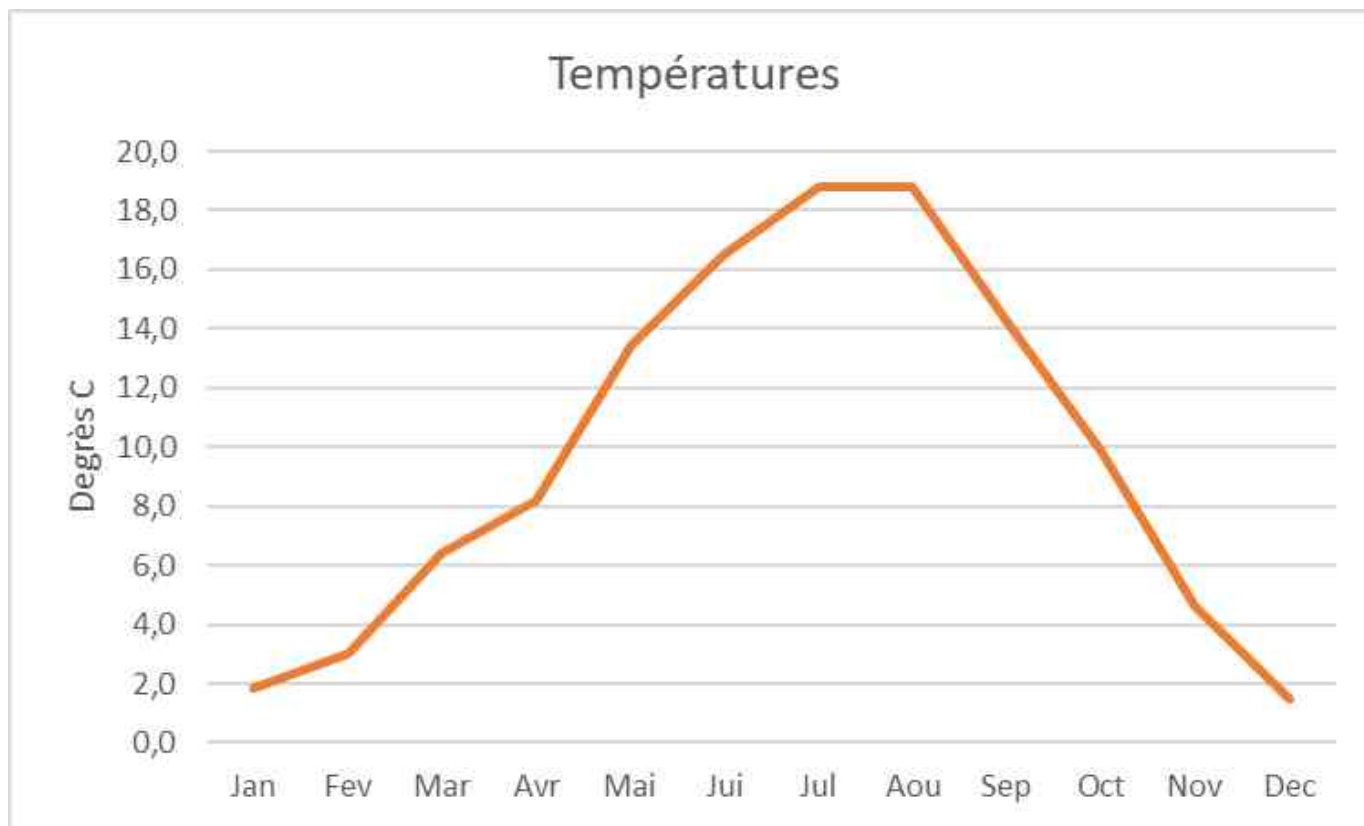




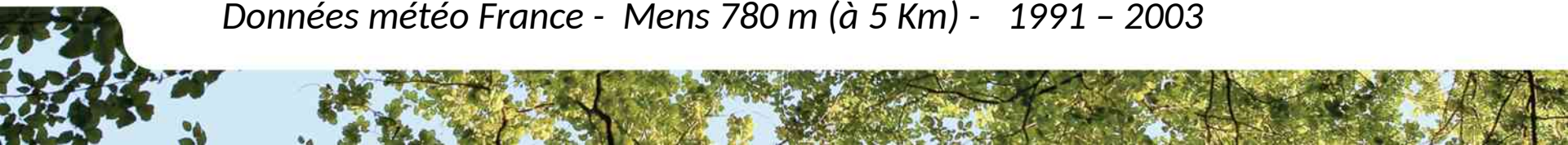
Précipitations annuelles: 996 mm

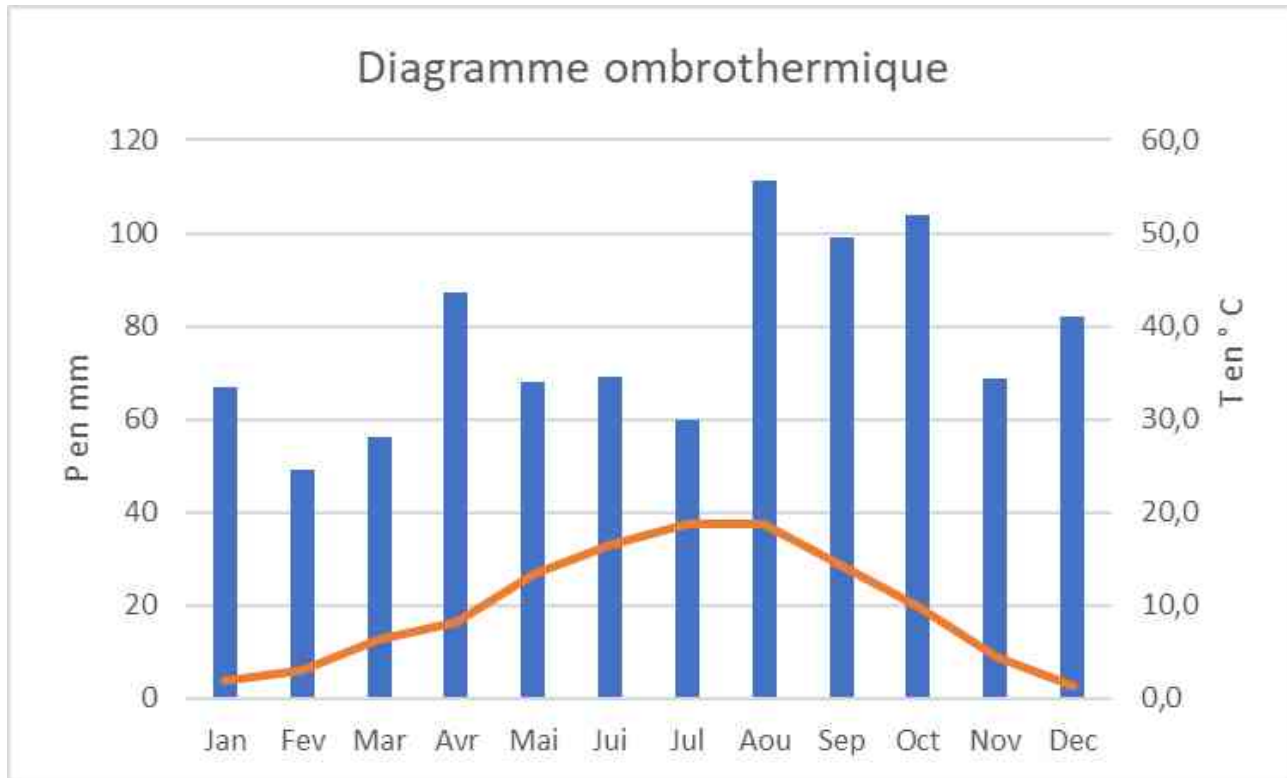
Données météo France - Mens 780 m (à 5 Km) - 1991 - 2003





Données météo France - Mens 780 m (à 5 Km) - 1991 - 2003





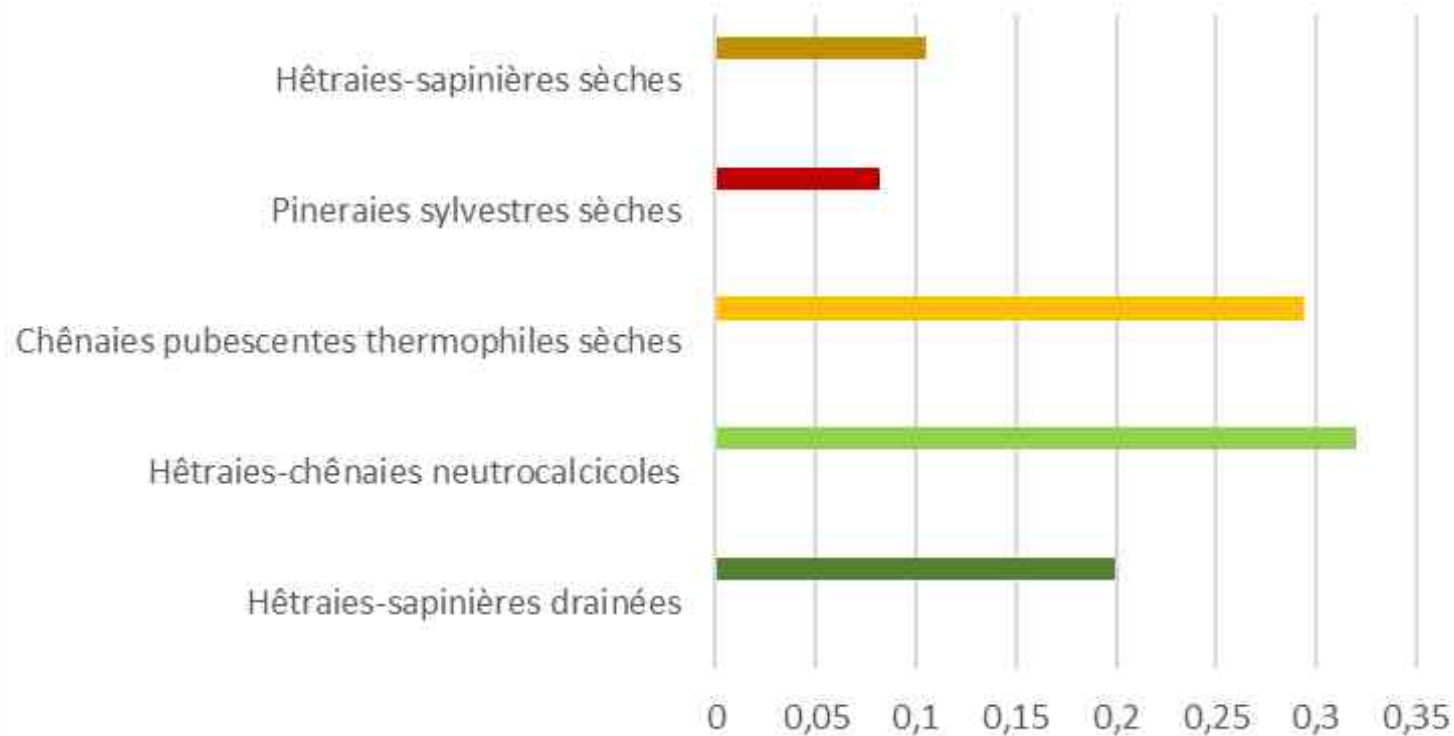
On n'observe pas de mois secs. Mais, les pluies de juillet et août tombent lors d'orages. Elles sont violentes et beaucoup d'eau ruisselle, sans rentrer dans le sol.



Le climat est assez favorable à la croissance des arbres, mais la sécheresse estivale est une contrainte qui limite le choix des essences (Epicéa à proscrire, Sapin et Hêtre à limiter dans les endroits avec une réserve utile suffisante).



Types de stations



Le souci principal de toutes ces stations est l'alimentation en eau. Il est donc primordial de favoriser les essences présentes les moins exigeantes en eau et il serait favorable de planter quelques essences adaptées au déficit en eau.

La station la plus défavorable (Chênaies pubescentes thermophiles sèches - peuplements chétifs) est hors-sylviculture.



Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Sapin pectiné	35%
Hêtre	26%
Pin noir d'autriche	15%
Pin sylvestre	13%
Chêne sessile	5%
Erable sycomore	2%
Epicéa commun	1%
Tilleul	1%
Erable à feuilles d'obier	1%
Autres feuillus	1%
TOTAL	100%

La répartition des essences concerne uniquement la **surface en sylviculture**. La surface hors-sylviculture est principalement constituée de Pin sylvestre et de Chêne pubescent.

Autres feuillus: Chêne pubescent, Frêne, Robinier, Alisier blanc, Erable champêtre, Tilleul et Merisier.



Le **Sapin pectiné** et le **Hêtre**, les deux **essences dominantes**, ne sont pas adaptées aux changements climatiques. Quelques sapins et hêtres dépérissent. Les jeunes sapins jaunissent.

Les essences à favoriser sont le Pin noir, le Pin sylvestre, le Chêne pubescent, l'Erable à feuilles d'obier, l'Erable champêtre, le Robinier, l'Alisier blanc et le Tilleul.



Le traitement en **futaie irrégulière** permettrait de favoriser la **diversité des essences**.



Traitements avec renouvellement non suivi en surface	89,03 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	25 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	100 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	25 m ² /ha	13,8 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	58%	A
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	100 tiges/ha	150 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			

COMMENTAIRES :

La surface terrière est bien plus faible que celle souhaitée (moyenne par rapport aux pourcentages des différentes essences).



Perches

Le Sapin pectiné (51 %) et le Hêtre (33 %) sont les deux essences principales. Mais, elles ne sont pas aptes à faire face aux changements climatiques.

Les perches de Sapin souffrent de la sécheresse et de la chaleur; les aiguilles apparaissent souvent jaunâtres.

Le Pin noir (1,5 %) et le Pin sylvestre (3,2 %) sont assez bien adaptés aux changements climatiques.

Le Chêne sessile (2,8 %) est moyennement adapté.



Perches

L'Erable sycomore (0,2 %), l'Epicéa commun (0,9 %) et le Mélèze d'Europe ne sont pas adaptés aux changements climatiques.

Les autres feuillus représentent 5,5 % des perches. Le Chêne pubescent (3 %), l'Alisier blanc (1,3 %) et l'Erable champêtre (0,6 %) pourront faire face aux changements climatiques.

Le Merisier (0,2 %) et le Frêne (0,4 %) ne sont pas suffisamment adaptés aux changements climatiques.



Perches

Le nombre de perches est supérieur à celui souhaité, mais la résistance de certaines essences aux changements climatiques relativise cette donnée.



Régénération

Comme pour les perches, le Sapin pectiné (46 %) et le Hêtre (33 %) sont les deux essences principales.

La régénération de Sapin souffre de la sécheresse et de la chaleur; les aiguilles apparaissent souvent jaunâtres.

La régénération des autres espèces est la suivante :

Chêne pubescent (6 %), Pin noir (5 %), Erable à feuilles d'obier (3%), Alisier blanc (2 %), Chêne sessile (2 %), Erable sycomore (2 %), Pin sylvestre (2 %), Erable champêtre (1 %).



Régénération

Le pourcentage de surface régénérée est satisfaisant, mais la résistance de certaines essences aux changements climatiques relativise cette donnée.



Coupes

Pour éviter la dépréciation des sapins, il faudra être attentif à récolter les arbres montrant des signes de dépérissement lors des coupes irrégulières, en plus de la valorisation des peuplements.

Ces coupes seront réalisées sur l'ensemble de la forêt.

Elles permettront aussi, par un éclaircissement plus important, de faciliter la régénération d'essences comme le Pin noir dans les parcelles 8 et 13.



Coupes

D'autres essences sont aussi à favoriser: le Chêne sessile, le Chêne pubescent, l'Erable champêtre, l'Erable à feuilles d'obier, le Tilleul, le Robinier et l'Alisier blanc.

Le volume total s'élève à 2800 m³. Il est prévu 800 m³ pour les coupes d'affouage et 2000 m³ concerneront les coupes sanitaires.



Coupes

Année	Pile	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	observations	Volume total
2024	2	irrégulier	20,96 ha	2,00 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2025	2	irrégulier	20,96 ha	10,58 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		300 m ³
2025	3	irrégulier	3,76 ha	2,81 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		90 m ³
2025	4	irrégulier	15,36 ha	9,93 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		300 m ³
2025	5	irrégulier	15,76 ha	2,11 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		60 m ³
2025	6	irrégulier	13,38 ha	2,56 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		80 m ³
2025	8	irrégulier	8,82 ha	4,46 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		150 m ³
2025	13	irrégulier	10,52 ha	0,68 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière	enjeux signalés : protection captage	20 m ³

Travaux

Des **plantations** d'essences mieux adaptées aux changements climatiques (Cèdre de l'Atlas, Pin d'Alep, Sapin de Bornmuller, Sapin de Cilicie, Sapin de Céphalonie, Sapin du Colorado) sont à envisager pour remplacer le Sapin pectiné.

Elles se feraient par petites unités de 25 plants en différents endroits. La régénération naturelle de ces nouvelles essences permettrait la colonisation des parcelles.

Le dégagement dans la parcelle 13 permettra de favoriser le Pin noir, le Chêne pubescent, l'Alisier blanc et l'Erable à feuilles d'obier.



Travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif
	Plantations		2,00 ha	Essences adaptées aux changements climatiques	28 000 €
	Dégagements		2,00 ha	Pour la plantation de la parcelle 12 et celles à venir.	4 000 €
	Dégagements		3,94 ha	Parcelle 13	2 000 €
Total					34 000 €
soit annuellement					1 700 €/an

Travaux

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif
Entretien route forestière	P 1 à 5	600 m		2 000 €
Entretien route forestière	P 6 à 14	700 m		2 000 €
Renvois d'eau piste	P 8			1 000 €
Total				5 000 €
soit annuellement				250 €/an

Travaux

La forêt est bien desservie; seul l'entretien et la protection des routes seront à effectuer.

La route forestière qui dessert les parcelles 6 à 14, bien dégradée par l'érosion, se situe à l'extérieur de la forêt.

La remise en état des renvois d'eau des pistes de la parcelle 8 permettrait de réduire notablement l'érosion de cette route forestière.



Travaux

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes					
Entretien du périmètre		13700 m		30 000 €	E
Entretien du parcellaire		4100 m		8 000 €	E
Total				38 000 €	
soit annuellement				1 900 €/an	

Le périmètre et le parcellaire continueront à être bien entretenus pour bien délimiter la forêt communale et les parcelles.



Ecologie

L'enjeu est reconnu sur 4,71 ha par la ZNIEFF de type 1 " Vallée de la Bonne et du Drac".
Dans la partie de la parcelle 1, concernée par la znieff 1, des arbres à cavité seront laissés pour les chauves-souris.

Les parcelles 12 et 14 (18,76 ha), hors sylviculture, sont classées en libre évolution; aucune intervention n'y est prévue. Une partie des parcelles 7, 10 et 11 est aussi hors-sylviculture.



Ecologie

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	Oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	Oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	Oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	Oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Oui



Social

Les périmètres rapprochés de trois captages couvrent 7,14 ha de la forêt communale; l'enjeu est reconnu.

La parcelle 13 est concernée par les périmètres de protection rapprochée des captages Fays 2 et 3 et la parcelle 14 par le périmètre de protection rapprochée du captage Citadelle.

Les préconisations des arrêtés des captages devront être respectées lors des interventions en parcelle 13; la parcelle 14 est en libre évolution.



Protection contre les aléas naturels

Sur les parcelles 7, 9 à 12 et 14, les plantations effectuées à la fin du 19^e siècle ont permis de maintenir des sols sensibles au ravinement. Mais, ce phénomène n'a pas d'impact sur des enjeux particuliers. Aucun évènement n'est recensé



Bilan

Le bilan sera légèrement négatif. L'objectif majeur des interventions (coupes et travaux) est de favoriser l'adaptation de la forêt aux changements climatiques.

Les coupes permettront aussi de fournir du bois de chauffage aux affouagistes.

